Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1292

Rubrik: Le débat

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les «abus» du chômage: un faux débat

Par Jean-Pierre Tabin, professeur à l'Ecole d'Etudes sociales et pédagogiques

Le chômage est producteur, – de peur et de méfiance. La tendance est de persister à ne voir dans ce phénomène social que de prétendues responsabilités individuelles. Jean-Pierre Tabin réagit à des articles parus récemment, qui vont dans ce sens.

De manière répétitive, la presse locale s'intéresse aux «abus» de l'assurance chômage. *L'Hebdo* du 13 février 1997 a consacré un numéro spécial sur le sujet. Sous-titre: «Trop de chômeurs désinvoltes». Peu après, *le Nouveau Quotidien* (18.2.97) a donné l'occasion à Beat Kappeler de suggérer un abaissement des indemnités de chômage pour inciter les assurés à rechercher un travail. Morceau choisi: «Le taux de placement des chômeurs augmente comme par enchantement le dernier mois du droit aux indemnités». Enfin, *le Journal de Genève et Gazette de Lausanne* daté du 22 février, étendant le propos à l'ensemble de la sécurité sociale, s'est insurgé contre le «tourisme social», s'attaquant à ces «malins» qui «continuent de frapper à toutes les portes, privées, publiques, cantonales et fédérales». Et la liste des rumeurs et des sous-entendus de cet acabit pourrait sans peine être enflée.

Rumeurs en cascade

On pourrait bien sûr les démonter sans peine. Les enquêtes menées par l'OFIAMT sur les «abus» à l'assurance chômage ou d'autres études, sur les clients de l'aide sociale, permettent de le faire. Il serait nécessaire d'en parler plus souvent, mais cela ne suffirait sûrement pas à enterrer les rumeurs. Pourquoi?

D'une part, ces remarques ne portent pas sur le système social lui-même, mais sur ses effets pratiques et individualisés. Dans ce cadre, on ne discute jamais du principe du droit à l'octroi de telle ou telle prestation, mais du fait qu'on connaît, ou qu'on a entendu parler de tel ou tel individu dont la situation paraît anormalement favorable ou défavorable. En général, on ne possède pas tous les éléments de la situation. Mais ce point de départ suffit pour porter le soupçon sur tous les bénéficiaires et discréditer l'ensemble du régime.

D'autre part, une assurance comme l'assurance chômage est basée sur la méfiance, sur le contrôle, bref sur la peur des «abus» des assurés. La statistique OFIAMT le montre bien: en 1995, 65 392 assurés ont subi une sanction administrative (ils étaient 63 260 en 1994), et 92 entreprises ont été sanctionnées (22 en 1994) (*La Vie économique*, 11/96, p. 53). Ce n'est pas que les chômeurs «abusent» plus que les entreprises, c'est que la loi est fondée sur un préjugé défavorable aux assurés. On les contrôle systématiquement, on les sanctionne de manière extrêmement sévère, puisqu'une sanction «légère» peut porter sur plus d'un demi-mois de salaire: les amendes infligées aux automobilistes sont une vaste rigolade à côté des celles qui menacent des chômeurs. Une entreprise qui licencie ses employés ou se restructure, par contre, n'«abuse» pas. Selon la loi, elle n'est pas responsable du chômage qu'elle crée. Il n'est dès lors pas étonnant que l'idée selon laquelle les assurés «abusent» de l'assurance soit bien ancrée dans les esprits.

Enfin dans notre société, l'absence de travail continue d'être considérée comme un problème personnel, dont on pourrait se défaire moyennant quelques efforts (améliorer sa capacité de présentation, sa formation, chercher du travail hors de son domaine habituel, etc.) et quelques sacrifices. L'assurance chômage fonctionne selon ce principe, mis en œuvre par les ORP. Tant qu'il n'y aura pas reconnaissance du problème collectif que représente l'absence d'emploi, on soupçonnera toujours ceux qui n'en ont pas de le faire intentionnellement.

Un nouveau statut

La question sociale qui se pose aujourd'hui est de savoir quels moyens mettre en œuvre pour éviter de renforcer le clivage entre ceux qui travaillent et ceux qui n'ont pas d'emploi: les 200 000 chômeurs, auxquels on peut ajouter les 300 000 personnes assistées et les 170 000 rentiers AI. Ne parlons plus des «abus», mais du statut qu'on donne à ces sans-emploi dans la société. Ce n'est pas parce qu'ils n'ont plus d'emplois qu'ils sont inutiles au monde. A nous de reconnaître leur utilité, de leur trouver un rôle, quitte à renoncer à certaines dépenses superflues (la protection civile, par exemple), à diminuer nos heures de travail, ou à trouver de nouvelles formes de redistribution de la richesse. ■

(Re)Lus

Fin de la première guerre; dans le Paris de Belleville, des bas quartiers, vit un drôle de petit monde: prolos, marlous, voyous, filles de joie et proxénètes. Parmi eux, «L'équipe» – où ce qu'il en reste – parce que depuis sa sortie de tôle, Bouve, le Capitaine, la découvre débauchée par une vieille connaissance, Bobèche. Ils étaient ensemble à la «discipline», à Colomb-Béchar.

Ça ne fait pas un pli, à la première occase, Bouve le troue avec sa lame et l'envoie dégorger son rouge dans la Seine. C'est une histoire d'honneur, la dignité de l'homme est en jeu. Et puis, on ne plaisante pas avec les affaires...

Mais, ce n'est plus comme avant le passage à l'ombre. C'est indéfinissable, – comme une fissure s'est logée dans ce chef. Ce n'est pas, même, la fidélité et l'admiration de la Marie-Bonheur qui peuvent lui cacher que le monde change: il fout le camp, – et lui en premier! Et Bouve a beau penser et fumer des cigarettes sur les «fortifs», il n'en vient pas à bout: «Il s'assit dans l'herbe mouillée de rosée. Ses yeux regardaient, sans la voir, la banlieue verte et médiocre, où chaque chose retrouvait, avec exactitude, sa forme naturelle. Un coq chanta.»

Il finit par déserter la ville, comme Bobèche le bataillon. *cp*

Francis Carco, *L'Equipe*, Albin Michel, 1925